

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation
jeudi 24 juin 2021

Nombre de Conseillers
en exercice :

27

Nombre de Conseillers
présents :

20

Nombre de Conseillers
votants :

22

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'EZY SUR EURE

PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux juillet

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la Salle d'Activités Communales, sous la présidence de Pierre LEPORTIER,
Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, D. DUVAL, D. HERMET, C. NOË, J. BRET, V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET,
M. BÉNARD, C. CHARBONNIER, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, T. FERNANDES, S. GUIARD,
C. LINY, C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, C. ANCELIN, JC. THOBOIS
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

C. ROUGERON donne pouvoir à P. LEPORTIER
É. GROUX donne pouvoir à C. DRÈGE

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

M. PAGÈS, A. TOUTAIN, D. DUPONT, Y. JOUVEAU DU BREUIL, C. LEVÉZIER

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Madame Sylvie GUIARD est élue secrétaire de séance



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 02 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 2
Nombre de conseillers absents excusés : 5

Monsieur Pierre LEPORTIER, ouvre la séance à 20 heures 10
Secrétaire de séance : Madame Sylvie GUIARD

Après quelques modifications proposées par Messieurs Florian RIGOT, Conseiller Municipal et Christophe ANCELIN, Conseiller Municipal du groupe d'opposition « Alternative Citoyenne pour Ézy », le procès-verbal de la séance du 09 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Exposé des décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal :

☞ **Vente d'un tracteur**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que compte tenu de la nécessité de remplacer le tracteur des Services Techniques, en fonction depuis plus de 15 ans, et de la valeur de reprise proposée par l'établissement Le Goff et Gille, pour un montant de 6 000 €, il était pertinent d'accepter cette transaction.

☞ **Agglomération du Pays de Dreux : convention relative aux modalités de distribution des sacs à déchets végétaux par les mairies et l'enregistrement dans le logiciel TRADIM**

Monsieur le Maire explique que dorénavant, l'organisation de la distribution des sacs pour les déchets végétaux va être règlementée par une convention. Sur les 81 communes adhérentes à l'Agglomération du Pays de Dreux, seules 22 dont Ézy ont conservé cette distribution au sein des services de l'accueil des mairies, un service de proximité pour la population. Auparavant les sacs étaient également remis par les agents des 4 déchetteries. Désormais, les déchetteries sont gérées par le Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets (SITREVA) basé à Rambouillet, dont fait partie l'Agglo du Pays de Dreux. Maintenant seuls les services communaux distribueront les sacs.

Les 30 sacs de déchets végétaux attribués chaque année par foyer, représentent un volume important. Ceux de la Commune sont stockés dans le bâtiment des services techniques. Toutes les communes ont accepté les termes de cette nouvelle convention.

Tirage au sort des jurés d'assises :

N° d'Ordre	N° de Page	N° de Ligne	Nom - Prénom du tiré au sort	N° d'Electeur
1	095	3	FERRIERE Nicolas	450
2	100	3	FRAPPEZ Cédric	472
3	030	8	BONNEL Laura	149
4	155	6	LEBAS Jessica	771
5	019	5	BEAUJOLAIS Élise	86
6	129	7	HÉROUARD Claire	632
7	083	5	DRUYER Nadège	393
8	184	10	MARKIEWICZ Béatrice	922
9	219	1	PIVATY Alvin	1038

➤ 1 – Finances

A - Attribution de subvention aux associations : année 2021

Comme chaque année, il convient de procéder à l'attribution des subventions aux différentes associations ayant déposées un dossier dans les délais.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vincent RÉVEILLARD, 7^{ème} Adjoint en charge des Associations et des Animations Communales, pour communiquer les montants définis par les membres de la commission « Associations ». Monsieur Vincent RÉVEILLARD cite toutes les associations ayant déposées un dossier dans le délai fixé au 15 mai 2021 et propose pour chacune d'entre elles le montant de la subvention annuelle. Pour les associations n'ayant pas transmis leur dossier, un délai supplémentaire a été accordé et leur demande sera étudiée lors du prochain Conseil Municipal.

ASSOCIATIONS	Pour mémoire en 2020		Propositions	Votes du CM 02/07/2021
	Subvention	Except.- indirect.		
A Petits Pas	3 000 €		3 000 €	3 000 €
Amicale de Donneurs de Sang de la Vallée d'Eure	400 €		400 €	400 €
Amicale du Personnel de la Mairie d'Ezy	300 €		300 €	300 €
Amicale des Sapeurs- Pompiers	pas de dossier		pas de dossier	
ASACA Rallye Plaines et Vallées	500 €		500 €	500 €
Association de Gestion du Musée du Peigne	5 000 €		pas de dossier	
Association pour les Loisirs Educatifs	ne demande pas de subvention		pas de dossier	
Association Volley d'Ivry la Bataille	250 €		250 €	250 €
ASES "Trail Fond de sassey"	pas de dossier		pas de dossier	
Autour du Fil	ne demande pas de subvention		pas de dossier	
Balade Rock'N'Roll (nouvelle association)			pas de dossier	
Bon'Eure de vivre	ne demande pas de subvention		ne demande pas de subvention	
Boule Joyeuse Ezy Anet	500 €		500 €	500 €
Bunkai Kyokushin 27	300 €		300€ + 200€ excep	300€ + 200€ excep
Club Athlétisme d'Ezy	1 600 €		1 600 €	1 600 €
Club de gymnastique "LA DÉTENTE"	ne demande pas de subvention		pas de dossier	
Club de l'Amitié	1 000 €		1 000 €	1 000 €
Collège Claude Monet d'Ezy-Sur-Eure	1 930 €		2 060 €	2 060 €
Comité de Jumelage BRENSBACH-EZY	ne demande pas de subvention		ne demande pas de subvention	
Comité des fêtes d'Ezy	ne demande pas de subvention		1 000 €	1 000 €
Croth Country	120 €		pas de dossier	
Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers	pas de dossier		pas de dossier	
Ezy Clic	ne demande pas de subvention		250 €	250 €
Ezy à Dom	gratuité du local		pas de dossier	
Ezy et son Histoire	ne demande pas de subvention		ne demande pas de subvention	
Ezy Kid'z	0 €		pas de dossier	
Ezy Patrimoine (nouvelle association)			250 €	250 €
Ezy Tennis Club	1 000 €		1 000 €	1 000 €
F.N.A.C.A	210 €		210 €	210 €
Football Club Ezy	3 500 €		3 500 €	3 500 €
Galipette	600 €		600 €	600 €
Graine de Talents	pas de dossier		pas de dossier	
HandBall Ezy Saint André	pas de dossier		pas de dossier	
Judo Alliance Ezy	1 450 €		1 450 €	1 450 €
Karaté d'Anet	gratuité du gymnase de l'école primaire		pas de dossier	
Les Amis du Musée du Peigne d'Ezy	300 €		300 €	300 €
Les Amis de l'Orchestre Claude Monet	1 000 €		1000€ + 1000€ excep	1000€ + 1000€ excep
Les Majorettes d'Ezy-sur-Eure	1 100 €		900 €	900 €
Les Petits de Mamou	gratuité de la salle de réunion de la SAC		pas de dossier	
Lez'Arts	pas de dossier		ne demande pas de subvention	
MoBi.land	100 €		pas de dossier	
Musicalement vôtre	9 500 €		1 000 €	1 000 €
S. C. V. E.	5 000 €		ne demande pas de subvention	

ASSOCIATIONS	Pour mémoire en 2020		Propositions	Votes du CM 02/07/2021
	Subvention	Except.- indirect.		
Scrapotin			pas de dossier	
Société de Chasse d'Ezy sur Eure	300 €		pas de dossier	
Société Saint Vincent de Paul			pas de dossier	
Tennis de Table Croth / Ezy / Garennes	500 €		500€ + 500€ excep	500€ + 500€
Yoga et Détente		gratuité de la salle à l'ECS	pas de dossier	
			TOTAL	23 570,00 €

Monsieur Vincent RÉVEILLARD apporte des explications concernant quelques associations :

↳ **L'Amicale du personnel de la Mairie** : l'association a un solde positif et a reçu les fonds de l'ancienne amicale, le Comité des Œuvre Sociales (COS) d'une valeur de 3 000 €. La commission n'a pas accepté la demande financière chiffrée à 1 800 € car celle-ci ne lui paraissait pas justifiée.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS) dont la cotisation s'élève à près de 9 000 €. Les services proposés aux agents des communes sont quasiment identiques à ceux d'un Comité d'Entreprise. Monsieur le Maire précise également que la Commune ne verse pas de subvention en prévision d'un déficit éventuel d'une manifestation.

↳ **Bunkai Kyokushin 27** : cinq adhérents souhaitent participer à un stage mondial. Leur demande financière est plus importante que l'an passé, du fait des dépenses exceptionnelles pour la participation à ce stage. La commission a proposé une subvention du même montant que l'an passé de 300 €, et une subvention exceptionnelle de 200 €.

↳ **Le Club de l'Amitié** : l'association rencontre quelques difficultés. Tous les voyages et sorties prévus ont été annulés. Le nombre d'adhérents a considérablement baissé, 153 en 2020 et 83 en 2021. Les membres du bureau doivent trouver des remplaçants pour l'année à venir afin que les diverses activités puissent être maintenues. Le forum des associations prévu le samedi 04 septembre pourra peut-être faire évoluer leur situation.

↳ **Le collège Claude Monet** comptabilise 206 élèves domiciliés à Ezy sur Eure. Une participation de 10 € par élève est actée depuis quelques années.

↳ **Le Comité des fêtes** n'a pas pu organiser de manifestation du fait de la Covid-19. Le protocole sanitaire ayant été assoupli, les différentes manifestations comme le 14 juillet, la course de caisses à savon et le marché de Noël sont programmées. La subvention demandée pour cette année est moindre que les années précédentes. Elle s'élève à 1 000 €.

↳ **Ezy Clic** souhaite acheter une imprimante A3 pour les futurs projets. Une participation de 250 € est attribuée.

↳ **Ezy Patrimoine**, nouvelle association souhaitant mettre en valeur le patrimoine communal. Le premier projet est la rénovation de l'Eglise, le réagencement du parvis de l'Eglise et la mise en valeur de ses abords. Celle-ci est classée au registre des monuments historiques.

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un travail en partenariat avec la Commune est prévu pour l'ensemble des futurs projets. Le suivant sera la réhabilitation totale de la Friche industrielle qui héberge déjà la Salle d'Exposition Temporaire avec la création d'une « microfolie » (salle d'exposition dédiée à des visites numériques de grands musées nationaux ou expositions temporaires). L'association a pour buts principaux, de récupérer des dons privés, d'être en partenariat avec la Fondation du Patrimoine de France, de soutenir les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les donateurs seront exonérés fiscalement. La demande de subvention est principalement pour l'achat de petits matériels qui s'élève à 250 €.

↳ **Ezy Tennis Club** souhaite une participation financière supplémentaire aux années précédentes, pour l'entretien et le démoussage des courts extérieurs.

Monsieur le Maire rappelle que les terrains sont communaux, donc l'intégralité des gros entretiens doivent être pris en charge par la Commune. Ainsi, la subvention accordée est, comme l'année précédente, de 1 000 €.

↳ **Judo Alliance Ezy** demande une subvention de 2 600 € dont 1 000 € exceptionnel lié à la Covid-19. Aucune explication chiffrée n'a été notée sur leur demande. Une demande de complément d'information leur a été adressée.

↳ **Les Amis de l'Orchestre Claude Monet** demande une subvention de 1 000 € et, également une subvention exceptionnelle de 1 000 €. Les manifestations de l'année 2020 ont été annulées fragilisant la situation financière.

Monsieur le Maire rappelle que, à l'époque de la création de l'association en collaboration avec Musicalement Vôtre, la Commune s'était engagée à soutenir financièrement celle-ci en cas de besoin. L'apprentissage de la musique et la création de l'orchestre apportent un nouvel horizon aux collégiens, qui pour certains améliorent leurs résultats scolaires. Ces activités doivent se pérenniser.

Madame Michelle BÉNARD, Conseillère Municipale ajoute que sur l'ensemble des communes ayant un orchestre, notre Commune est la plus petite d'entre elles.

↳ **Musicalement Vôtre** demande une subvention minimale par rapport aux autres années. Les cours de musique ont été annulés et le vingtième anniversaire de l'association est reporté à l'année prochaine. Madame Michelle BÉNARD prend la parole, l'association sollicitera la Commune, pour une éventuelle demande de subvention exceptionnelle en fonction du projet spécifique pour les vingt ans de l'association.

↳ **Tennis de Table Croth/Ezy/Garennnes** souhaite renouveler les tables, la commission a proposé une subvention du même montant que l'an passé de 500 € et également une subvention exceptionnelle de 500 €.

Monsieur Christophe ANCELIN, Conseiller Municipal du groupe d'opposition « Alternative Citoyenne pour Ézy » prend la parole et dit qu'il y a une différence de traitement entre certaines associations. L'année dernière, le Conseil Municipal a accordé, à Ezy et son Histoire une subvention de 1 500 € pour l'organisation d'un éventuel concert. L'Amicale du personnel de la Mairie n'aura pas la somme demandée de 1 800 € en prévision d'organiser la foire ézéenne.

Monsieur le Maire explique que contrairement à l'Amicale du personnel de la mairie, la subvention à Ezy et son Histoire n'a pas été versée en prévision d'une hypothétique perte mais bien pour permettre l'organisation d'un concert avec un pianiste de renommée internationale.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD précise que c'était une subvention exceptionnelle, accordée à Ezy et son Histoire. La situation financière de l'Amicale du personnel de la Mairie est saine, donc la commission n'a pas validé leur demande financière de 1 800 €.

Monsieur Denis HERMET, 3^{ème} Adjoint en charge de des Affaires Environnementales, des Espaces Naturels, de l'Animation Commerciale et Industrielle et de la Sécurité rappelle qu'Ezy et son Histoire organise un concert pour le mois de novembre.

Monsieur le Maire rappelle que les associations ne demandant pas de subvention doivent aussi déposer l'ensemble des documents afin que nous puissions procéder à un suivi annuel, être informés de la gestion de chacune et veiller à la bonne utilisation à titre gracieux des salles communales.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD annonce, comme chaque année, les nombreuses demandes de subvention ont été déposées par des associations nationales. Il rappelle que la Commune privilégie l'aide aux associations locales.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de voter l'ensemble des subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

B - Association Grimp'Eure : demande de subvention année 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vincent RÉVEILLARD, 7^{ème} Adjoint en charge des Associations et des Animations Communales. L'association Grimp'Eure a sollicité la Commune pour une demande de subvention. Le nombre d'adhérents augmentant chaque année, la structure d'accueil au gymnase de Saint André de l'Eure n'est plus suffisante. Un projet d'un deuxième mur d'escalade au gymnase du collège d'Ezy est une solution pour accueillir l'ensemble des nouveaux adhérents, et aussi de proposer de nouveaux créneaux horaires. Sept ézéens sont adhérents. La somme demandée est 180 €.

Monsieur le Maire précise que c'est la seule association dans la vallée pratiquant l'escalade.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C - Comité des fêtes d'Anet : demande de subvention exceptionnelle pour la manifestation sur la Friche « Camp de la Seconde Guerre Mondiale »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vincent RÉVEILLARD, 7^{ème} Adjoint en charge des Associations et des Animations Communales. Le Comité des Fêtes d'Anet a sollicité la Commune pour une demande de subvention exceptionnelle. Comme en 2016, il organise une manifestation sur le Seconde Guerre Mondiale, qui se déroulera les 4 et 5 septembre 2021. Cette manifestation comportera un défilé de véhicules militaires sur plusieurs communes du secteur, dont EZY et une reconstitution d'un camp sur la Friche à Anet. Les véhicules de passage sur la Commune stationneront vers le monument aux morts, durant environ 1 heure 30. La participation financière demandée est essentiellement pour la consommation du carburant.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, souligne que la brocante mensuelle sera également le samedi 4 septembre, davantage de personnes seront donc intéressées. Il serait souhaitable de réguler la circulation lors du passage du convoi des véhicules militaires.

Monsieur le Maire précise qu'en 2016, la Commune avait versé la somme de 1 200 € pour la première manifestation organisée durant 4 jours.

Madame Céline DRÈGE, Conseillère Municipale demande si le Comité des Fêtes d'Anet a fourni un document financier pour argumenter leur demande, et si un montant a été chiffré.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, répond qu'aucun document chiffré n'a été donné. Le programme des deux jours et la liste des communes où le convoi des véhicules traversera celles-ci, ont été fournis.

Monsieur Christophe ANCELIN, du groupe d'opposition « Alternative Citoyenne pour Ézy » demande l'explication de la date de la manifestation du 4 et 5 septembre.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, répond que cette date correspond probablement aux disponibilités des différents organisateurs.

Monsieur le Maire rajoute que cela devait peut-être, être prévu au mois de mai, comme en 2016, mais qu'avec le protocole sanitaire la manifestation a été reportée.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de participer à hauteur de 500 €.

Monsieur Christophe LINY demande si la gerbe de fleurs est comprise dans le montant proposé.

Monsieur le Maire répond que les gerbes de fleurs déposées au monument aux morts sont incluses dans les dépenses communales pour les différentes commémorations.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D - Révision des participations financières des usagers pour le transport et la restauration scolaire

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Joëlle BRET, 6^{ème} Adjoint en charge des Affaires Scolaires et des Relations avec les Commerçants. Les tarifs du transport et de la cantine scolaire ne seront pas augmentés pour la rentrée scolaire 2021-2022. Néanmoins, dans le cadre de la « cantine à 1€ », voulu par l'État, le Conseil Municipal doit délibérer sur ce dispositif. Dès le mois de septembre, un travail conséquent est à entreprendre par le service administratif, afin de récupérer toutes les données nécessaires pour la mise en place de ce nouveau système tarifaire, prévu en janvier 2022.

Monsieur le Maire rappelle que le prix de revient d'un repas pour la Commune est de 7,55 €. Pour le forfait mensuel de 4 ou 3 repas par semaines, les familles payent le repas 2,95 €.

Le nouveau système à 1 € le repas est un dispositif inscrit dans le cadre de la « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ». Actuellement 81% des communes de plus de 10 000 habitants ont une tarification sociale, contre seulement 37% des communes de moins de 10 000 habitants. Les communes doivent instaurer une grille tarifaire avec au minimum trois tarifs : 1 tarif inférieur à 1 € / 1 tarif supérieur à 1 € / et 1 tarif défini par la Commune. Ces propositions doivent tenir compte des revenus ou du quotient familial de chaque famille. La mise

en place de ce dispositif permet de percevoir une aide versée par l'État représentant 3 € par repas facturé inférieur ou égal à 1 € aux familles, et ce pendant trois ans.
Il est souhaitable de mettre en place cette tarification sociale, sans définir de durée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

E - Syndicat de gestion du Complexe Sportif Evolutif Couvert (COSEC) du collège de Bueil : demande de participation financières pour les élèves domiciliés à Ezy : année 2020 - 2021

Monsieur le Maire explique les faits : comme tous les ans la Commune est sollicitée par des établissements scolaires et assimilés pour participer aux frais de scolarité des élèves d'Ezy sur Eure. Le syndicat de gestion du Complexe Sportif Evolutif Couvert (COSEC) du collège Lucie Aubrac de Bueil a pour vocation l'entretien (fonctionnement et investissement) du gymnase. Le montant demandé, identique à celui de l'an passé, est de 50 € par élève. Pour l'année 2020-2021, 2 élèves sont scolarisés au collège de Bueil.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils souhaitent d'autres explications, et propose de voter le montant de 50 € par élève soit 100 € au total pour l'année 2020-2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

F - Syndicat de gestion et de construction du gymnase de Saint André de l'Eure : demande de participation financière : année 2020 - 2021

Monsieur le Maire présente le dossier, identique au précédent : tous les ans, la Commune est sollicitée pour participer aux frais de scolarité des enfants d'Ezy qui sont scolarisés dans des classes spécialisées au collège des 7 Epis à Saint André de l'Eure.

La demande du Syndicat de gestion et de construction du gymnase du collège de Saint André de l'Eure pour l'année scolaire 2020 - 2021 est de 50 € / élève (même montant que l'année passée) soit pour sept élèves un total de 350 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

G - Créances en non-valeur : budget Commune

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjoint aux finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif. Suite à la demande du percepteur, il convient d'accepter des créances en non-valeur et d'inscrire la somme de 1 186,86 € concernant des factures de restauration scolaire impayées.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, 7^{ème} Adjoint en charge des Associations et des Animations Communales demande à quelles périodes correspondent ces dettes.

Madame Dominique DUVAL répond que c'est entre 2012 et 2019.

Madame Céline DRÈGE, Conseillère Municipale demande si c'est le percepteur qui décide d'émettre une créance en non-valeur.

Madame Dominique DUVAL répond qu'effectivement le percepteur donne les directives pour l'émission des créances en non-valeur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

H - Décision modificative n°1 : budget Commune

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} Adjoint aux finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif. Il convient d'ajuster les crédits de fonctionnement pour tenir compte des attributions définitives en matière de dotations de l'Etat, de créances à admettre en non-valeur et pour financer les dépenses d'investissement non prévues au budget primitif voté au mois d'avril.

Il convient également d'ajuster les crédits d'investissement pour tenir compte de nouvelles dépenses relatives à l'achat de parcelles sur la Butte (terrains situés au-dessus de la Ferme Auberge), à l'acquisition de nouveaux

systèmes de vidéoprotection, de mobilier supplémentaire pour l'école maternelle et à la réfection partielle des trottoirs rue André Tremblay suite aux travaux sur les réseaux d'eau et d'électricité.

Monsieur le Maire explique qu'une partie des trottoirs de la rue André Tremblay a été réparée par le SIAEVE suite à leurs travaux. L'autre partie a été faite par les services techniques pour que l'ensemble soit homogène. Une caméra au pré aux lisses sera installée afin de lutter contre les intrusions annuelles. Ce nouveau système permettra aussi, au procureur de fixer des astreintes financières nominatives car les casseurs pourront être identifiés.

Le mobilier de l'école maternelle doit être renouvelé.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT 				
D-023-020 : Virements à la section d'investissement	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541-01 / Créances admises en non-valeur	0,00 €	1 190,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 190,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6718-01 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 995,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	17 995,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7411-01 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 243,00 €
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 775,00 €
R-74127-01 : Dotation nationale de péréquation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 117,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 195,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	17 995,00 €	38 190,00 €	0,00 €	20 195,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R 021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 000,00 €
D-2111-020 : Terrains nus	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-822 : Installations de voirie	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-112 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-211 : Mobilier	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	44 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-822 : Installations, matériel et outillage techniques	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	7 000,00 €	44 000,00 €	0,00 €	37 000,00 €

TOTAL Général	57 195,00 €	57 195,00 €
----------------------	--------------------	--------------------

(1) y compris les restes à réaliser

Monsieur Christophe ANCELIN, Conseiller Municipal du groupe d'opposition « Alternative citoyenne pour Ézy » demande l'explication du chiffre de 1 190 € car la délibération votée précédemment pour le montant de la créance en non-valeur est de 1 186,86 €.

Monsieur le Maire explique que la somme est arrondie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 2 – Aménagement du territoire

📁 A - Convention de réservation de logements auprès des bailleurs sociaux

Monsieur le Maire rappelle que les propositions pour les attributions des logements sociaux étaient faites par la Commune. La Commission Départementale statuait en fonction des listes proposées.

La loi ÉLAN a changé ce système, désormais ce sont les bailleurs sociaux que définissent les listes des futurs locataires. Ainsi les logements peuvent être attribués à des administrés n'habitant pas la Commune. La loi ÉLAN a donc été modifiée, ce qui permet à la Commune d'avoir, à hauteur de 20% du parc locatif social, l'assurance de réserver ces logements aux administrés à condition que la Commune ait garanti les emprunts pour la construction de ces logements. C'est le cas mais une nouvelle convention est à signer pour réserver certains logements avec les bailleurs sociaux présents sur la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

📁 B - Préservation du patrimoine écologique : acquisition de terrain dans le secteur de la Côte Blanche

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que dans le cadre de la vente d'une propriété située sur la Butte à proximité de la Ferme Auberge, Monsieur TALAN propriétaire, a sollicité le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie car il souhaite diviser sa propriété pour que les terrains sur la Butte puissent continuer à être gérés par le Conservatoire. Ces parcelles longent le parcours botanique.

Les services du Conservatoire ont sollicité la Commune afin de savoir si elle voulait se porter acquéreur des terrains d'une superficie d'environ 8 827 m² pour un montant de 4 400 € HT (hors frais de géomètre et notaire). Considérant l'opportunité d'acquérir ces parcelles afin qu'elles puissent être intégrées au patrimoine écologique de la Commune, Monsieur le Maire propose d'acter cette acquisition et d'en confier la gestion au Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 3 – Administration Communale

📁 A - Promotion

☞ Ratio d'avancements de grade :

Monsieur le Maire présente le dossier : dans le cadre de la promotion, des personnels ayant réussi un examen professionnel ou en position d'éligibilité à un avancement, il convient d'adopter les ratios d'avancement de grade pour les cadres d'emplois suivants avec un taux de 100%.

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Ouvertures de postes :

Monsieur le Maire énonce que certains agents ont obtenu l'examen professionnel correspondant au grade souhaité. Mais également, l'évaluation professionnelle d'autres agents, leurs permettent de prétendre à un avancement de grade. Il convient donc, d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (catégorie C), un poste d'Agent de Maîtrise (catégorie C) et un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (catégorie C).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la formation préalable au maniement des bâtons de défense et au maniement des générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes (gail) organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), la Commune a l'obligation d'avoir recours à un vacataire, pour les séances d'entraînement pour chacune des armes dont les agents de la Police Municipale sont dotés.

Ainsi, il convient de signer tous les documents afférents au recrutement d'un vacataire.

Monsieur Christophe ANCELIN, Conseiller Municipal du groupe d'opposition « Alternative Citoyenne pour Ézy », demande si cette délibération est uniquement pour cette année ou bien pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire répond que c'est une délibération générale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 4 – Questions diverses

☞ Madame et Monsieur BRUNET, organisateurs de la manifestation « Parcs et Jardins » dans le cadre de l'animation territoriale proposée par l'Office du Tourisme de l'Agglomération du Pays de Dreux, remercient le Conseil Municipal pour la participation financière octroyée.

Monsieur le Maire ajoute que c'était une très belle manifestation, et qu'il serait souhaitable pour la Commune qu'elle se pérennise.

☞ Madame Tiffany FERNANDES, secrétaire du Syndicat d'Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de la Vallée d'Eure (SIAEVE) a transmis le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) pour l'exercice 2020.

Monsieur Denis HERMET, vice-président du SIAEVE présente les grandes lignes du RPQS. Le SIAEVE produit, stocke et distribue l'eau à 7 communes, à savoir : Croth / Garennes sur Eure / L'Habit / Mouettes / Ivry la Bataille / La Couture Boussey et Ezy sur Eure, appartenant à deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP), Evreux Porte de Normandie et l'Agglomération du Pays de Dreux.

Le nombre d'abonnés au 31/12/2020 est de 6 165. La Commune est la plus importante avec 1 710 abonnés, représentant 27% du nombre total. Pour l'année 2020, il a été prélevé 967 492 m³ d'eau aux cinq forages, dont 556 153 m³ au forage « Les Fontaines » à Ivry la Bataille, 241 595 m³ au forage « La Forêt de Roseux » à Croth, et 86 898 m³ au forage « Le Pont Saint Jean » à Ezy. 35 179 m³ ont été vendus au syndicat d'eau de Saint André de l'Eure.

Afin que le SIAEVE obtienne des subventions, il faut que le rendement soit supérieur à 75%. Le rendement est obtenu en divisant le nombre de m³ vendu par le nombre de m³ prélevé. Au 31/12/20, le rendement est de 77,80%. Le SIAEVE a fait dernièrement des travaux de rénovation de canalisations pour cinq communes, représentant au total 145 mètres de conduites d'eau pour la somme de 500 000 € HT. En moyenne, le prix d'un m³ d'eau en assainissement non collectif est de 1,98 € TTC/m³ et de 4 à 5 € TTC/m³ en assainissement collectif.

En 2021, les travaux vont se poursuivre. Une partie des investissements pour la somme de 200 000 € HT sont prévus pour la sécurisation des sites.

Madame Tiffany FERNANDES, Conseillère Municipale et secrétaire du SIAEVE, rajoute que la qualité de l'eau est très bonne, qu'elle est conforme aux normes.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la présentation du RPQS en séance du Conseil Municipal est obligatoire.

☞ Monsieur le Maire informe que Monsieur Christophe ANCELIN, du groupe d'opposition « Alternative Citoyenne pour ÉZY » a transmis par mail le jeudi 01 juillet 5 questions :

1 Question sur la commission électorale

2 Question sur la composition des commissions communales

3 Question sur les dates des conseils municipaux et les conditions d'examen du procès-verbal

4 Question sur les bureaux de vote

5 Question sur la salle d'activité communale et le régime de TVA

Ces questions ont été remises en main propre cet après-midi soit hors délais.

Monsieur le Maire rappelle le règlement intérieur du Conseil Municipal, voté à l'unanimité, et notamment l'article 5 :

« Les membres du Conseil peuvent exposer en séance, des questions orales ayant trait aux affaires de la commune (hors points abordés sur l'ordre du jour).

Le texte des questions est adressé au Maire 48 heures au moins avant une réunion du Conseil et fait l'objet d'un accusé de réception. (L'auteur de la question en fera une lecture orale).

Lors de cette séance, le Maire répond aux questions posées oralement par les membres du Conseil. Le temps consacré aux réponses à ces questions est de trente minutes.

Les questions déposées après expiration du délai susvisé sont traitées à la réunion ultérieure la plus proche.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions le justifie, le Maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une réunion du Conseil spécialement organisée à cet effet.

Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général et concernant l'activité de la commune et de ses services. »

Ces questions seront donc étudiées lors du prochain Conseil Municipal, qui se déroulera le vendredi 01 octobre 2021.

☞ Monsieur Claude NOË, 5^{ème} Adjoint, en charge du Suivi des Travaux, de la Voirie, des Bâtiments et des Espaces Verts demande la parole et s'adresse à Monsieur Christophe ANCELIN, du groupe d'opposition « Alternative Citoyenne pour Ézy ».

Monsieur Claude NOË revient sur les différentes critiques que Monsieur Christophe ANCELIN a émis lors des élections départementales et régionales, envers certains élus. Il trouve cela odieux et lamentable. Il trouve également inacceptable de polémiquer sur les réseaux sociaux et de citer son nom. Il cite quelques phrases écrites par Monsieur Christophe ANCELIN : *« les mauvaises habitudes prises par une équipe municipale qui a régné pendant 20 ans sur la mairie, sans opposition, et qui s'est installée dans le confort d'un entre-soi préjudiciable à la bonne marche des affaires publiques... - les arrangements entre copains, ça suffit... - Monsieur Claude NOË, passablement excité et agressif... »*

Monsieur Christophe ANCELIN, dit qu'il écrit sur son profil personnel de Facebook, qu'il fait ce qu'il veut.

Monsieur Claude NOË répond et répète à plusieurs reprises qu'il n'a pas à écrire son nom sur les réseaux sociaux.

Monsieur Christophe ANCELIN dit qu'il n'a pas d'ordre à recevoir. Il explique que lors du premier tour des élections départementales et régionales, il a noté quelques remarques sur le procès-verbal. Monsieur Claude NOË a tenu des propos injurieux. Monsieur Christophe ANCELIN a porté plainte.

Monsieur Claude NOË finit par clore la discussion mais si Monsieur Christophe ANCELIN souhaite aller plus loin, il le poursuivra également.

Monsieur Christophe ANCELIN ajoute, que Monsieur Claude NOË a une dent contre lui.

Monsieur Claude NOË finit par dire qu'il n'a pas le droit de juger les gens comme il le fait.

Monsieur le Maire reprend la parole, et déplore que Monsieur Christophe ANCELIN puisse tenir et écrire des propos à caractère diffamatoire sur certains élus et sur le déroulement des élections départementales et régionales.

Monsieur Denis HERMET, 3ème Adjoint en charge des Affaires Environnementales, des Espaces Naturels, de l'Animation Commerciale et Industrielle et de la Sécurité, et Madame Sylvie GUIARD, Conseillère Municipale remercient Geoffrey et Jonathan, les « apiculteurs » de la Commune pour le pot de miel offert à tous les Conseillers Municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30.

À Ezy sur Eure, le 02 juillet 2021

Le Maire,



Pierre LEPORTIER